



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GOVEN

Nombre de conseillers	: 27
En exercice	: 27
N° 2011-03-014 à 2011-03-19	
Présents	: 23
Pouvoirs	: 3
Votants	: 26
N° 2011-03-020 à 2011-03-25	
Présents	: 24
Pouvoirs	: 3
Votants	: 27

- SEANCE DU 21 MARS 2011 -

COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif enregistre et récapitule l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2010. Il est dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LERAY Annick – adjointe, après présentation du budget primitif 2010 et des décisions modificatives relatives à cet exercice, **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2010 de la commune de GOVEN. Il **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 329 230.11 €	2 778 797.11 €	1 527 236.04 €	1 482 757.13 €	3 856 466.15 €	4 261 554.24 €
Résultats de l'exercice 2010		449 567.00 €	- 44 478.91 €			405 088.09 €
Résultat 2009 reporté	- €	- €	- 167 301.14 €	- €	- 167 301.14 €	- €
TOTAUX	2 329 230.11 €	2 778 797.11 €	1 694 537.18 €	1 482 757.13 €	4 023 767.29 €	4 261 554.24 €
Résultats de clôture 2010		449 567.00 €	- 211 780.05 €			237 786.95 €
Restes à réaliser			191 314.48 €	179 523.68 €	191 314.48 €	179 523.68 €
TOTAUX CUMULES	2 329 230.11 €	2 778 797.11 €	1 885 851.66 €	1 662 280.81 €	4 215 081.77 €	4 441 077.92 €
RESULTATS DEFINITIFS 2010		449 567.00 €	- 223 570.85 €			225 996.15 €

VOTE : POUR : 20 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010, soit 449 567,00 €, en investissement à l'article 1068 du budget primitif Commune 2011. En effet, un besoin de financement de 223 570,85 € apparaît à la lecture du compte administratif 2010 de la commune.

VOTE : POUR : 22 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2010

Le compte de gestion enregistre et récapitule l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2010. Il est dressé par le Receveur et doit être identique au compte administratif dressé, en parallèle, par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion 2010 de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et **CONSTATE** la concordance du compte de gestion 2010 de la commune avec le compte administratif 2010 de la commune.

VOTE : POUR : 22 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif enregistre et récapitule l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2010. Il est dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LERAY Annick – adjointe, après présentation du budget primitif 2010 et des décisions modificatives relatives à cet exercice, **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif Assainissement 2010 de la commune de GOVEN. Il **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	65 792.52 €	163 488.97 €	84 680.98 €	179 792.67 €	150 473.50 €	343 281.64 €
Résultats de l'exercice 2010		97 696.45 €		95 111.69 €		192 808.14 €
Résultat 2009 reporté	- €	- €	- €	120 274.65 €	- €	120 274.65 €
TOTAUX	65 792.52 €	163 488.97 €	84 680.98 €	300 067.32 €	150 473.50 €	463 556.29 €
Résultats de clôture 2010		97 696.45 €		215 386.34 €		313 082.79 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	65 792.52 €	163 488.97 €	84 680.98 €	300 067.32 €	150 473.50 €	463 556.29 €
RESULTATS DEFINITIFS 2010		97 696.45 €		215 386.34 €		313 082.79 €

VOTE : POUR : 20 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010, soit 97 696,45 €, en investissement à l'article 1068 du budget primitif Assainissement 2011. En effet, une capacité de financement de 215 386,34 € apparaît à la lecture du compte administratif Assainissement 2010.

VOTE : POUR : 22 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2010

Le compte de gestion enregistre et récapitule l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2010. Il est dressé par le Receveur et doit être identique au compte administratif dressé, en parallèle, par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion Assainissement 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et **CONSTATE** la concordance du compte de gestion Assainissement 2010 avec le compte administratif Assainissement 2010.

VOTE : POUR : 22 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, **CONSIDERANT** qu'il est indispensable que la commune de GOVEN, en tant que territoire particulier présentant des enjeux spécifiques à sa situation géographique, démographique, économique, financière, sociologique, se positionne par rapport à la réforme des collectivités territoriales et par rapport à son devenir propre, **VALIDE** les principes suivants :

LA COMMUNE DE GOVEN ET RENNES METROPOLE

Si les habitants de la commune de GOVEN sont largement tournés vers RENNES METROPOLE, notamment pour :

- Leur activité professionnelle,
- La scolarisation des jeunes dès le collège,
- L'accès aux services de santé spécialisés,
- Les achats non quotidiens,

la situation géographique et la sociologie de GOVEN confortent la perception d'une commune à la lisière de RENNES METROPOLE.

► Le Conseil Municipal est **DEFAVORABLE** à une intégration de la commune de GOVEN dans RENNES METROPOLE,

VOTE : FAVORABLE : 0 / DEFAVORABLE : 26 / ABSTENTION : 1 (CHRISTOPHE Alain)

► Le Conseil Municipal est **DEFAVORABLE** à une intégration d'ACSOR dans RENNES METROPOLE,

VOTE : FAVORABLE : 0 / DEFAVORABLE : 26 / ABSTENTION : 1 (CHRISTOPHE Alain)

Le Conseil Municipal exprime sa préoccupation quant aux risques de déséquilibre entre une métropole agrandie et le reste du département.

LA COMMUNE DE GOVEN ET ACSOR

Le Conseil Municipal considère que la complémentarité des communes, au sein d'une communauté de communes, repose sur :

- Un équilibre entre la taille des communes qui la constituent
- Les mouvements naturels de leurs habitants
- Une attractivité homogène

► Le Conseil Municipal est **FAVORABLE** au maintien de l'actuel périmètre d'ACSOR,

VOTE : FAVORABLE : 26 / DEFAVORABLE : 0 / ABSTENTION : 1 (GUIBERT Ronan)

► Le Conseil Municipal n'est **PAS HOSTILE** à une évolution de l'actuel périmètre d'ACSOR,

VOTE : HOSTILE : 0 / PAS HOSTILE : 21 / ABSTENTIONS : 6 (RUFFAULT Joseph, CHRISTOPHE Alain, PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, MEILLERAY Louis, RICHEUX Joseph)

- Si le périmètre d'ACSOR devait évoluer, le Conseil Municipal est **DEFAVORABLE** à un élargissement de ses contours actuels à ceux du Pays des Vallons de Vilaine, c'est-à-dire à un rapprochement entre ACSOR et MVS – Moyenne Vilaine et Semnon.

VOTE : FAVORABLE : 4 (GUIBERT Ronan, PORCHET Denis, RIUS Philippe, FABRE Marie-Annick) / DEFAVORABLE : 13 / ABSTENTIONS : 10 (RUFFAULT Joseph, BOUGOT Hervé, CHEVALIER Mariannick, CHRISTOPHE Alain, PERSAIS Patricia, TORTELIER Olivier, LE CHEVALIER Isabelle, PASCAL Gérard, LEROY Nathalie, RICHEUX Joseph)

Pour mémoire, la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563, promulguée le 16 décembre 2010, a pour but de faire évoluer l'organisation territoriale en raison d'un triple impératif :

- Préserver les acquis de la décentralisation
- Renforcer les libertés locales
- Libérer l'énergie des territoires

Cette réforme intervient à plusieurs niveaux :

- Election des conseillers intercommunaux (suffrage universel direct, répartition des sièges)
- Couverture intégrale du territoire par l'intercommunalité (SDCI – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, CDCI – Commission Départementale de Coopération Intercommunale)
- Création des métropoles de plus de 500 000 habitants, des pôles métropolitains de plus de 300 000 habitants comprenant un EPCI de plus de 150 000 habitants, des communes nouvelles
- Création de conseillers territoriaux élus à compter de mars 2014
- Répartition des compétences région/départements
- Répartition des financements des projets

Un parallèle a été effectué entre la commune de GOVEN, qui compte 3 789 habitants selon les dernières données INSEE du 1^{er} janvier 2007, et RENNES METROPOLE, communauté d'agglomération qui compte 387 933 habitants et regroupe 37 communes.

Un second parallèle a également été réalisé entre la commune de GOVEN et ACSOR, communauté de communes du canton de GUICHEN qui compte 25 473 habitants au 1^{er} janvier 2007 et regroupe 8 communes, dont GOVEN.

Le Maire

Philippe GOURRONC

